

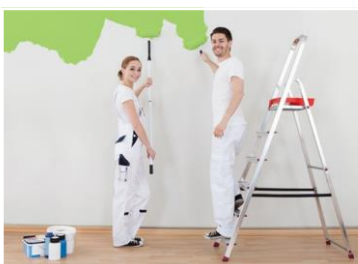
**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, N'HÉSITEZ PAS
À CONTACTER VOTRE CONSEILLER**

**Mission Locale
Pour la Jeunesse de Reims**

34, rue de Trianon
51100 REIMS
☎ 03.26.40.30.34
missionlocale@miloreims.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Du Lundi au Jeudi :
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Vendredi :
9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h30



L'Europe s'engage en France avec le Fonds social européen. Cette action est cofinancée par l'Union Européenne.

34, rue de Trianon
51100 REIMS
03.26.40.30.34

mission
Locale
pour la
jeunesse
Reims

**GARANTIE
JEUNES**

Garantie Jeunes

Qu'est-ce que la Garantie Jeunes ?

C'est un ENGAGEMENT entre vous et la Mission Locale d'une durée d'un an :

- o **De multiples mises en situation professionnelle** par le biais de stages et/ou emplois, pour mettre en valeur vos atouts et potentiels. L'objectif : trouver **un emploi durable**
- o **Un accompagnement intensif** avec une alternance entre des temps collectifs, des entretiens individuels, des démarches personnelles au service de votre autonomie sociale et professionnelle
- o **Une compensation financière mensuelle de 492,57€** soumise à une déclaration de ressources et à la tenue de vos engagements

Quels sont les points abordés lors du collectif ?

Le collectif se présente sous forme d'ateliers. On peut classer ces ateliers en deux thèmes :

Nombreux ateliers liés à l'emploi	Ateliers complémentaires
- Réalisation CV et lettre de motivation	- Santé
- Echange avec les employeurs sur l'entreprise et le monde du travail	- Logement
- Simulations d'entretiens avec des employeurs	- Confiance en soi
- Visites d'entreprises	- Prévention
- Droit du travail	- Mobilité,...
- Préparation à l'entretien d'embauche,...	

Comment proposer votre candidature à la Garantie Jeunes ?

Vous vous engagez dans un accompagnement avec un conseiller Garantie Jeunes, à vous mobiliser sur des actions collectives et sur des démarches intensives durant une année.

Un conseiller Mission Locale vérifiera avec vous, si vous remplissez toutes les conditions pour pouvoir déposer votre dossier auprès de la commission.

Pour cela, il nous faudra impérativement :

- Une pièce d'identité
- La carte Vitale ou l'attestation de sécurité sociale
- Un RIB à votre nom et prénom
- Un justificatif de domicile propre à votre nom (-3 mois) (EDF, Loyer, Facture)
(Si vous êtes hébergé, la personne qui vous héberge doit vous fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi qu'une attestation d'hébergement accompagnée de la photocopie de sa pièce d'identité)
- Un justificatif de ressources sur les 3 derniers mois + attestation sur l'honneur des ressources déclarées
- Votre dernier avis d'imposition ou celui de vos parents ou attestation RSA
- Notification Pôle Emploi
- Une lettre de motivation pour appuyer votre dossier.

RDV le ___/___/___ à ___H___
Avec _____